

L'indemnisation de 10 euros n'est pas encore actée

L'indemnisation de 10 euros pour les 120.000 familles lésées par le retard de paiement de leurs allocations familiales doit encore être approuvée par le comité de gestion de Famiwal, la caisse publique régionale d'allocations familiales, a indiqué la ministre wallonne de l'Action sociale, Alda Greoli (cdH). *«Vous clairomnez dans tous les médias que cette indemnisation – que vous qualifiez de 'geste commercial' – sera octroyée alors que la décision n'est pas encore prise»*, ont vivement réagi les députés de l'opposition.